



GENEVA COMPLIANCE GROUP

# Loi sur l'infrastructure des marchés financiers

Contexte & Offre de service



GENEVA COMPLIANCE GROUP

# LIMF - Dispositif

## **Infrastructures des marchés financiers**

Règle d'organisation et d'exploitation des plates-formes de négociation, contreparties centrales, dépositaires centraux, référentiels centraux et systèmes de paiement

## **Négociation de dérivés**

Obligations de compenser par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale, de déclarer à un référentiel central et de réduire les risques

## **Reprise des règles de comportement fixées par la loi sur les bourses**

Publicité des participations, offres publiques d'acquisition, et exploitation d'informations d'initiés et la manipulation du marché

## **Assistance administrative**

Réglementation unique réunie dans la LFINMA

➤ Abrogation des dispositions correspondantes LBVM, LBN et LB



GENEVA COMPLIANCE GROUP

# LIMF - Négociation de dérivés

## Obligation de compenser

Réduction du risque de crédit de la contrepartie

Opérations avec une petite contrepartie sont exclues de cette obligation

Seuils applicables – OIMF

Dérivés concernés – Ordonnance FINMA

## Obligation de déclarer

Amélioration de la transparence, l'efficacité, l'intégrité et le recensement des risques

Déclaration des opérations sur dérivés à référentiel central autorisé ou reconnu par la FINMA

Identité, type d'opération, échéance, valeur nominale, prix, date règlement et monnaie

Annonce au plus tard le jour ouvrable suivant l'opération

## Obligation de réduire les risques

Applicable à toutes les opérations sur dérivés non compensées par une contrepartie centrale

Nécessité de confirmer, rapprocher, déceler et compresser

# LIMF - Services



GENEVA COMPLIANCE GROUP

## 1. Assujettissement & Impact activité/produits

- Détermination de l'assujettissement de la banque
- Identification des activités et produits assujettis
- Calcul des seuils et détermination de l'assujettissement à l'obligation de compenser
- Qualification des contreparties

## 2. Procédure et organisation

Évaluation et adaptation des:

- Documents contractuels clients
- Directives internes
- Processus négoce interne et externe

## 3. Déclaration et Réduction des risques

- Codification des opérations
- Conservation des données
- Processus de déclaration

## 4. Informatique

- Suivi et accompagnement de l'on-boarding informatique

## 5. Validation de conformité

- Validation de la mise en œuvre
- Confirmation d'une activité compliant des opérations et produits concernés